



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mai 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau**

### **Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Déclaration du Sommet mondial de la famille, 2015

#### **Changer notre monde, une nouvelle ère pour les familles : élaboration des objectifs de développement durable dans l'unité de base du capital social – La famille – Le programme de développement durable à l'horizon 2030**

Le Sommet mondial de la famille de 2015 s'est tenu du 10 au 12 décembre 2015 au Caire (Égypte) en présence de 268 participants représentant 62 pays de tous les continents : ministres chargés de la famille, membres et partenaires de l'Organisation mondiale de la famille, représentants d'organismes gouvernementaux aux niveaux national et local, d'organisations non gouvernementales, d'universités, de parlements, du secteur privé, des médias, des familles et délégués de jeunes. Les participants, qui ont examiné l'ordre du jour du Sommet dont le thème était « Changer notre monde : un nouveau programme d'action pour l'élaboration des objectifs de développement durable dans l'unité de base du capital social – La famille – ont approuvé à l'unanimité la Déclaration du Caire, dans laquelle ils ont :

- Déclaré que les 11 dernières éditions du Sommet mondial de la famille sont devenues la plus grande plate-forme internationale pour les partenariats multipartites qui œuvrent à rendre le monde actuel et celui du futur plus intégrés, plus pacifiques, plus sûrs, plus justes, plus tolérant et plus prospères grâce à une plus grande mobilisation et une promotion active de la cellule sociale, économique, politique, socioculturelle et durable de base qu'est la famille;
- Considéré que les objectifs du Millénaire pour le développement ont contribué à dynamiser les actions de développement, à améliorer la situation de nombreuses familles, à sauver la vie des personnes menacées par la pauvreté extrême, à faire reculer les maladies et la faim, à réduire la mortalité maternelle et infantile, à améliorer la santé des personnes vivant avec le VIH/sida ou atteintes d'autres maladies non transmissibles, a fait baisser le nombre d'enfants non scolarisés, à améliorer l'égalité des sexes et la participation des femmes, à élargir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à sensibiliser davantage le public aux questions de l'environnement et à renforcer le partenariat mondial pour le développement;
- Déclaré que malgré ces progrès, de nombreux problèmes restent à résoudre. Les progrès du développement humain restent inégalement répartis, laissant de nombreuses familles en marge. Il est donc urgent de définir de nouvelles voies de développement porteuses de changements pour aller vers un développement durable global, ouvert, axé sur l'humain et respectueux de la planète, qui permet d'assurer la dignité humaine, l'égalité, la protection de l'environnement, la santé de l'économie, le droit de vivre à l'abri du besoin et de la peur et de renouveler les partenariats mondiaux pour le développement;
- Réaffirmé que la famille, en tant que cellule de base de la société, est un puissant vecteur du développement durable, social, économique, environnemental et culturel, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité, et qu'elle est le premier responsable des soins, de l'épanouissement et

de la protection des enfants ainsi que de l'apprentissage des valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la société;

- Déclaré que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action en faveur des femmes et des hommes, de la planète et de la prospérité, qui vise également à renforcer la paix dans le monde dans une liberté plus grande, souligné que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris la pauvreté extrême, est le plus grand défi à relever dans le monde mais aussi une exigence indispensable du développement durable, et qu'il appartient à tous d'agir résolument dans le sens du changement pour mettre le monde sur un chemin de résilience et de viabilité à la faveur de démarches collectives qui ne laissent personne en marge;
- Ont salué les 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles, rendus publics lors de la réunion au sommet des Nations Unies sur le développement durable tenue du 25 au 27 septembre 2015, qui témoignent de la portée et de l'ambition de ce nouveau programme mondial qui succède aux objectifs du Millénaire pour le développement et vient compléter ce qui n'a pas encore été réalisé. En tant que programme indivisible et intégré associant de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – il stimulera en outre l'action au cours des 15 prochaines années dans des domaines d'importance cruciale pour l'humanité, les familles et la planète.

Ayant examiné et arrêté les éléments essentiels du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par la réunion au sommet des Nations Unies sur le développement durable, nous avons décidé de nous engager pleinement à mettre en œuvre ce programme, d'inspirer et de guider nos pays et partenaires à entrer dans une nouvelle ère, d'élaborer et d'introduire l'approche de développement dans les objectifs mondiaux qui exigent la mise en place d'une approche intégrée favorisant un développement économique et un développement social ouverts à tous, la promotion d'un environnement viable, la paix et la sécurité, conformément aux aspirations de toutes les familles dans le monde.

Faisant fond sur l'héritage des précédents sommets mondiaux sur la famille et des déclarations auxquels ils ont donné lieu, la Déclaration du Caire a constitué de notre part un nouvel engagement historique afin de contribuer à transformer la vie des familles partout dans le monde grâce à une nouvelle vision du développement marquée par des actions à la fois audacieuses et novatrices, qui permettra de réaliser, à l'horizon 2030, les ambitieux objectifs que nous nous sommes donnés.

Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs et cibles de développement durable, la Déclaration du Caire a recommandé d'examiner les questions ci-après relatives à la famille en tant que thèmes principaux pour l'intégration et l'action aux niveaux local, national et régional et réaffirmé notre engagement à plaider pour l'élaboration de politiques et la fourniture de services facilitant la vie familiale à l'effet de :

1. Appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en veillant à ce que personne ne soit laissé en marge, notamment les familles vivant dans les zones rurales et les familles confrontées à des situations de conflit ou

- sortant d'un conflit, et à ce que les plus vulnérables soient secourus en priorité.
2. Encourager et promouvoir le rôle de la famille dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
  3. Renforcer la législation et les politiques concernant la famille qui vont dans le sens du développement durable.
  4. Traduire les objectifs de développement durable en politiques, législations et plans de mise en œuvre destinés à promouvoir la famille.
  5. Renforcer l'élaboration des politiques aux échelons supérieurs et améliorer la législation et les politiques telles que les projets publics de conception locale.
  6. Donner aux mécanismes officiels et non officiels qui s'occupent de la famille les moyens de mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans le contexte de la famille.
  7. Encourager les partenariats internationaux et régionaux favorisant le bien-être de la famille.
  8. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des familles en matière de gestion des ressources aux fins du développement durable.
  9. Tenir compte de l'intérêt de la famille dans les domaines du logement, de la santé, de la création de revenus, de l'éducation et de la sécurité sociale.
  10. Aider à l'élimination de la pauvreté extrême partout par des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions.
  11. Agir pour mettre en place de systèmes globaux de protection sociale, qui sont des outils puissants pour renforcer la résilience des familles en cas de crise économique, d'instabilité politique ou de catastrophe naturelle.
  12. Appuyer le dialogue international sur les politiques de protection sociale et plaider pour l'appui aux pays dans le calcul des coûts de la protection sociale globale et l'établissement de socles de protection sociale.
  13. Promouvoir des programmes et des approches de protection sociale tournés vers la famille et favorisant leur autonomisation.
  14. Plaider pour une éducation des jeunes enfants de qualité afin de donner aux générations futures toutes les chances de réussite.
  15. Aider à la mise en œuvre de programmes favorisant l'épanouissement des jeunes enfants, qui constituent l'investissement le plus important d'un pays pour réussir le développement durable à long terme et la croissance économiques, facteurs de rupture du cycle intergénérationnel de la pauvreté.
  16. Plaider pour que les pays accordent plus d'attention à la participation sociale des personnes âgées, notamment dans les organisations sociales, les activités bénévoles, les activités culturelles et de loisirs, l'éducation, les conseils, le bien-être social, le libre-service, les activités commerciales, le travail domestique, etc.

17. Défendre l'adoption de politiques favorisant les familles et de législations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans tous les domaines et à tous les niveaux.
18. Défendre et favoriser l'adoption de politiques et de programmes en faveur des familles dans lesquels l'accent est mis sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants dans la sphère publique et privée, y compris la traite et l'exploitation des personnes et tout autre type d'exploitation.
19. Plaider pour l'adoption de politiques et de programmes en faveur des familles dans lesquels l'accent est mis sur l'élimination de toutes les pratiques nuisibles telles que le mariage des enfants, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines.
20. Agir pour passer collectivement, dans les familles et les ménages, à un bien-être dû à des modes de vie et des moyens de subsistance plus équitables, plus durables et moins nuisibles à l'environnement, en mettant l'action sur l'innovation et des actions collectives plus efficaces permettant de relever les défis posés au niveau mondial.
21. Défendre et favoriser l'adoption de politiques favorables aux familles qui rendent les villes et les établissements humains plus ouverts, plus sûrs, plus résilients, moins sexistes et plus durables, grâce à des programmes de renforcement des capacités destinés aux familles.
22. Promouvoir et guider l'adoption de modèles de consommation durables dans les familles et les ménages, tout en veillant à améliorer leur dignité et leur viabilité sociale en investissant dans des services publics accessibles à tous, qui permettent de garantir que chacun puisse bénéficier des bienfaits du développement sans discrimination.

L'Organisation mondiale de la famille, ses membres et ses partenaires pensent que, si elles sont prises en compte et appliquées au cours des 10 prochaines années, les présentes recommandations permettront de garantir que le Programme de développement pour l'après-2015, qui couvre les trois dimensions du développement durable, soit mis en œuvre de façon à bénéficier aux familles et ainsi à les renforcer. En plus d'être les principales bénéficiaires d'un monde plus pacifique, plus égal et plus durable, les familles en forment aussi la base.